

Vieux habits, vieux galons

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 47

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

novation, favorable aux travailleurs et aux habitudes d'intérieur. »

Un frère du « français fédéral ».

Notre langue officielle, administrativement parlant, a nom le « français fédéral ».

Comment désigne-t-on la « langue officielle », en France ? Nous l'ignorons.

A défaut du nom de cette langue, en voici un curieux échantillon, que signale un journal de Marseille :

« Les publications officielles, dit le correspondant du journal que nous citons, constituent une mine inépuisable de coquetteries et les chercheurs d'aperçus nouveaux, de théories suggestives, de style original, de perles épistolaires ont grand tort de n'y pas fouiller davantage.

Un de mes amis récemment nommé sous-préfet m'adresse la perle suivante découverte dans les paperasses d'une administration :

« Vu : l'état des sommes à payer à la ville de G..., pour droit de prise d'eau du quart du trop-plein du bassin de la place du marché de G..., pour l'alimentation du réservoir de la fontaine de la gare de cette localité, du 1^{er} septembre 19... au 31 août 19... »

Qui donc osera dire que les employés n'ont rien à faire ?

Ils travaillent le génitif.

Mais il y a mieux encore et, dans une grave notice que vient de publier le ministère des colonies sur la situation de nos possessions indo-chinoises, j'ai relevé cette phrase extraordinaire :

« Le Cambodgien considère comme la plus grave insulte que l'on puisse lui faire l'acte de lui couper la tête ; les autres peuples de l'Indo-Chine ne partagent pas heureusement ce préjugé. »

Cet « heureusement » n'est-il pas un heureux trait d'humour ?

Et il y a de mauvaises langues qui prétendent toujours que la littérature officielle manque de pittoresque et de profondeur ! »

Guerre au typhus.

Nous recevons de ... la communication suivante, que veut bien nous adresser un de nos abonnés :

« En feuilletant nos archives, j'ai trouvé le procès-verbal suivant, datant de 1787. La copie est conforme et j'ai respecté l'orthographe.

« Le Conseil de la commune de X., ayant pris en considération que le fumier de la Charlotte Guillon étant passé tout près du puit de la commune l'égout en s'introduisant et se mêlant avec l'eau dans le dit puit il en pourroit résulter des accidents fâcheux pour la santé soit aux hommes soit au bétail, il a été décidé que l'autonne prochain la dite Charlotte Guillon comblera un creux qu'il y a sous son fumier et la place devras être plus élevée que le niveau du terrain et bien parée afin que les égouts puissent avoir cours pour l'écoulement et si ce moyen ne suffit pas, le Conseil l'a sommé de transporter son fumier sur une autre place plus éloignée. — Du 14 Février 1787. »

« Agrérez, Messieurs, etc. »

J. B.

La valse officielle.

On nous écrit :

« L'hiver est la saison de la danse. On danse certainement plus en hiver qu'en été, et pour

bien des raisons. Les billets d'invitation ont donc recommencé à courir le monde :

« Madame et Monsieur X... prient Mademoiselle ou Monsieur... de vouloir bien leur faire le plaisir d'assister à la soirée dansante qu'ils donneront vendredi... courant, dans leur villa... »

» R. S. V. P. »

» Je fus conviée il y a quelques jours à l'une de ces soirées, avec ma fille. Tandis que je regardais valser ces jeunes couples, il me revint à la mémoire un article publié dans le Conteur, il y a bien des années déjà, et qui disait des choses fort sensées au sujet de la valse.

» Il m'a paru, Messieurs les rédacteurs, qu'il serait de saison et peut-être bon de reproduire en tout ou en partie l'article en question.

» Veuillez excuser le désir d'une de vos plus anciennes abonnées et agréer, Messieurs, etc.

» M^{me} T. M. »

L'article auquel fait allusion M^{me} T. M. a paru en 1881 ; il y a donc vingt-trois ans. Il était intitulé : « Danse et danseurs » et signé « Black », un de nos collaborateurs d'alors, d'entre les plus goûtés.

Voici quelques extraits de cet article :

« ...Une chose urgente entre toutes, c'est la réglementation de la valse, c'est, en un mot, une des nombreuses manières de valser déclarée officielle, obligatoire. Que cette valse officielle soit à deux, à trois, à quatre temps, peu importe ; traînante ou sautante, c'est bien égal ; l'essentiel est qu'elle soit universellement reconnue et adoptée.

» La valse, telle qu'on la danse maintenant, n'est, dans la plupart des cas, qu'une fatigue et une corvée. Je vais même plus loin ; elle constitue presque un péril social en jetant une pomme de discorde entre natures qui ne demandaient qu'à se comprendre, s'aimer et peut-être même... s'épouser.

» Que de fois n'avez-vous pas vu de jeunes et beaux couples enlacer gracieusement leurs bras et s'élançant dans le tourbillon d'une valse entraînant. Tout en eux respire le bonheur, et, dans leurs yeux humides, brille une sympathie naissante qui ne demande qu'à se changer en un sentiment plus vif... Mais quelle déception !... Mademoiselle valse à trois temps, Monsieur, à quatre ; Mademoiselle plonge un premier pas, Monsieur ne plonge pas. Un insupportable mouvement de tangage ne tarde pas à se produire, et quand Monsieur, en s'épongeant le front, reconduit Mademoiselle à sa place, l'idylle du commencement est à jamais interrompue.

» Monsieur, à l'avenir, dira de Mademoiselle : « qu'elle est horriblement lourde », et Mademoiselle, de Monsieur : « qu'il vous marche indignement sur les pieds ». Puis ils s'éviteront consciencieusement.

» Et pourtant, ces deux victimes de la diversité des valse dansaient fort bien, individuellement, mais, hélas, elles ne valsaient pas de la même façon.

» Puissent donc les maîtres de danse et les spécialistes régulariser une situation qui, dans un siècle de célibat systématique comme le nôtre (cela est vrai encore aujourd'hui, *Réd.*), constitue un véritable danger pour notre édifice social. »

Vieux habits, vieux galons.

Fouillez vos greniers, fouillez vos armoires, sondez les antiques bahuts en chêne, sculptés jadis par des artistes à l'imagination naïve et, depuis, perforés de part en part par les insectes. C'est là que reposent, délaissés, oubliés, les vieux souvenirs de famille. Cherchez bien et peut-être y trouverez-vous de quoi satisfaire le désir des directeurs du Musée du Vieux-Vevy.

Ces messieurs ont la louable intention de reconstituer un costume vaudois, type homme et femme, afin de conserver, dans leurs collections, un document historique authentique.

Le Musée du Vieux-Vevy serait donc très reconnaissant aux personnes qui possèdent quelques-uns des objets énumérés ci-après de bien vouloir s'en dessaisir, provisoirement, en les confiant au Musée ou à M. Gustave Maillard, membre de la commission (rue du Théâtre, 10, à Vevy) :

Chapeaux, bonnets, coiffes, fichus, corsages, vestes et gilets, châles, jupes, tabliers, gants, mitaines, bas, chaussures, etc., etc. Chaînes, colliers, bijoux, épingles ornées, dentelles, réticules, cannes, parapluies, tabatières, mouchoirs, et, d'une façon générale, tout ce qui se rapporte au costume vaudois. Enfin des renseignements divers, tels que gravures, crayons, aquarelles, tableaux à l'huile, aquarelles, sépias, etc.

Un reçu sera délivré pour chaque objet remis en dépôt.

Qu'on en meurt !

— Qué qu't'as, François ?
T'as l'air « tout chose » !

— J'ai... que j'ai la migraine.

— La demie ? C'est rien, pourvu que t'attrapes pas la grande !

— La grande ?

— Oui, j'ai un camarade qu'en est mort...

— De quoi ?

— De la « grand-graine » !

Quemet quie ne faut pas tráo devezá.

Lo sonueu saillèssai de sounâ midzo. Tsi Jone à Tambou la mère avâi dza criâ lo père et lè gaçons qu'avant rebattâ tota la matenâ et qu'irant tot conteint de s'einfattâ ougie por sè garni lè coûte. On dinâve à la cousena, que l'étâi pardieu bin bouna avoué sa granta tsemenâ à louvenô iô on pouâve chetsi lè jambon, lè sâocessons, la sâocesse âo fêdzo, la sâocesse à grelli, lè z'aïette et lè bourrion d'âomète dou caïons, sein comptâ lè duve pè-tublie. La granta trabllia lètâi âo mâitet de la cousena, lo maitro sè setâve à n'on bet, vo sède prâo, tot pri de la saillata po avâi fini lo premi ; la mère à l'autro bet, dè coûte lo quemacchio po que sâi on bocon mé aïjâ de verounâ apri sè mermite. Et pu, eintre-mi, lè volets, la serveinta, lè z'ovrà et tot lo bataclian.

On coup, lo Jone vegnâi de sè setâ. La maitra avâi dza apportâ la soupa que fôumâve et que fasâi bin plliési d'acheintre. Tsacon s'ein servessâi dou iadzo pillina la potse, quand valte que lè qu'eintre Matafan, on'espèce de gaillâ qu'allâve dinse d'on ottô à l'autro po vère se nion ne lâi dera de medzi onn'assiéta de soupa avoué leu. Matafan va sè seta per dessus lo foyi, pri dau quemacchio et sè met à guegni lo repè.

— A-to dina. Matafan ? lâi dit lo Jone.

— Oi, se repond Matafan, que peinsâve que faillâi itre on bocon honito et que bin sâ on lâi redemanderâi oncora on iadzo et que tsi coup ne refuserâi pas. Ma vouai diabe lo pi qu'on lâi redemande rein dào tot. Et Matafan atteindâi adî, lè poeing dessus sè djôteu, lo mor et lo naz bin âovert por nicllia la bou'n'oudeu que vegnâi du la trabllia. Justameint lo dzor devânt lo Jone l'avâi batsi et ci delon on fasâi on bocon lo ressat. Lâi avâi dâi tchou avoué dào jambon, et pu dào bouli et dâi favioule, et pu oncora dào routi et dào papet âi z'épenatse. Tot cein fôumâve, fôumâve, que ma fâi Matafan ein ramassâve mé avoué lè nari qu'a-

